



District de l'Hérault de Football

## COMMISSION SENIORS

Réunion du 24/09/2025

---

Présidence : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langefeld – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

---

*Le procès-verbal de la réunion du 17/09/2025 a été approuvé à l'unanimité.*



**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### COUPE OCCITANIE SENIORS - RAPPEL

Le **tirage au sort du 3<sup>e</sup> tour** de Coupe Occitanie Seniors du 12/10/2025 aura lieu le **mercredi 01/10/2025 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.

### COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le **tirage au sort des 64<sup>e</sup> de Finale** de Coupe de l'Hérault Seniors du 26/10/2025 aura lieu le **mercredi 08/10/2025 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.

### RAPPELS AUX CLUBS

La Commission rappelle ci-dessous les dispositions de l'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

#### Article 7 Horaire des rencontres

Un tableau à l'annexe 1 du document regroupe les horaires autorisés en fonction des catégories. Les particularités sont reprises dans les paragraphes suivants.

Par principe, toutes les fois où le Règlement ci-après fait mention de l'accord écrit des deux clubs, la notification de cet accord par les deux clubs doit parvenir au plus tard dix jours avant la date prévue au service Compétitions du District pour lui permettre d'effectuer les changements nécessaires (arbitrage, délégué...), **sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District**. Aucune dérogation au délai de dix jours avant la date prévue de la rencontre ne sera accordée par le service Compétitions **sauf circonstances particulières appréciées par les commissions sportives et au plus tard trois jours avant la date prévue pour la rencontre**.

...

#### e) Sanctions

A défaut, pour tout horaire, date et lieu manquant et pour chaque équipe concernée, **il sera fait application d'une sanction fixée par le Comité de Direction**.

Les sanctions financières pour notifications tardives de jour – terrain – heure seront appliquées dès le week-end du 05/10/2025 ; **le montant de l'amende est de 20 €** (cf. Droits et amendes saison 2025-2026).

\*\*\*

La Commission rappelle ci-dessous les dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

#### Article 15 Délégués

...

#### c) Responsable sécurité

La présence d'un référent Sécurité du club recevant est obligatoire pour les clubs de **D1 à D5 Seniors M**. Le club recevant a l'obligation de désigner aux officiels un Responsable Sécurité.

Cette fonction consiste à veiller à la bonne tenue des rencontres en matière d'organisation et de sécurité, avant, pendant et après le match.



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION SENIORS



Celui-ci devra obligatoirement se présenter à l'arbitre de la rencontre et au délégué officiel, s'il y en a un, 30 minutes au moins avant le coup d'envoi.

Sur la demande de ces derniers, il devra intervenir pour toutes les questions d'ordre et de discipline. Sa présence est enregistrée sur :

- La FMI, onglet Info arbitres
- La feuille de match papier, cadre Délégué (s)

**L'absence de responsable sécurité est passible d'une amende dont le montant est fixé par le Comité de Direction.**

**Le montant de l'amende est de 30 €** (cf. Droits et amendes saison 2025-2026).

**L'application de l'amende interviendra à compter du week-end du 28/09/2025.**

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

### COUPE OCCITANIE SENIORS

#### VIL. BEZIERS FC 1/PUISSALICON MAGALAS 1

Du 28/09/2025

**Est reportée et FIXEE au mercredi 01/10/2025 à 20h30**

(Match en retard R3)

#### MARAUSSAN AO/VENDARGUES PI 1

Du 01/10/2025

**Est inversée**

(Défaut de notification de terrain conforme en éclairage)

### D3

⚽ Poule C

#### PUIMISSON AS 1/ENSERUNE FC 1

Du 21/09/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)

#### FLORENSAC PINET 2/PUISSALICON MAGALAS 2

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Match interrompu – terrain impraticable)

#### MARAUSSAN AO 1/ST THIBERY SC 2

Du 21/09/2025

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Terrain impraticable)



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION SENIORS



### D4

#### ⚽ Poule A

#### LA GRANDE MOTTE AS 2/SUSSARGUES FC 2

Du 21/09/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)

#### ⚽ Poule B

#### FC DOMITIA 2/VILLEVEYRAC US 2

Du 21/09/2025

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)

#### ST PARGOIRE FC 2/ROC SOCIAL SETE 1

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Match interrompu – terrain impraticable)

#### SC LODEVE 1/VILLEVEYRAC US 2

Du 23/11/2025

#### VILLEVEYRAC US 2/ SC LODEVE 1

Du 15/03/2026

**Sont inversées**

(Accord footclubs)

#### ⚽ Poule C

#### ALIGNAN AC 2/NEFFIES ROUJAN RC 1

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Match interrompu – conditions météorologiques dégradées)

#### CAZOULS MAR MAU 2/ENT.HAUTS CANTONS 2

Du 21/09/2025

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Terrain impraticable)

#### CAZOULS MAR MAU 2/ENT.HAUTS CANTONS 2

Du 21/09/2025

#### ENT.HAUTS CANTONS 2/ CAZOULS MAR MAU 2

Du 31/05/2026

**Sont inversées**

(Accord des clubs)

### D5

#### ⚽ Poule B

#### ENT.HAUTS CANTONS 3/ENSERUNE FC 2

Du 21/09/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



## VÉTÉRANS

⚽ Poule A

### SIRIUS GIRLS POMEROL 31/JACOU CLAPIERS FA 35

Du 19/09/2025

**Est reportée au 17/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

⚽ Poule B

### LE BOSC E.S VETERANS 31/ST ANDRE SANGONIS OL 33

Du 26/09/2025

### ST ANDRE SANGONIS OL 33/ LE BOSC E.S VETERANS 31

Du 23/01/2026

**Sont inversées**

(Accord des clubs)

### RS GIGEANNAIS 32/LE BOSC E.S VETERANS 31

Du 03/10/2025

### LE BOSC E.S VETERANS 31/ RS GIGEANNAIS 32/

Du 06/02/2026/2026

**Sont inversées**

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

### ROC SOCIAL SETE 32/S. POINTE COURTE 34

Du 19/09/2025

**Est reportée au 17/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

## FORFAITS

### ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

54103013 – D5 (A) du 20/09/2025

À MAURIN FC 2

Courriel du 19/09/2025

**Amende : 20 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

\*\*\*

### RS GIGEANNAIS 1 (564863)

54091094 – D5 (B) du 21/09/2025

Contre MONTARNAUD AS 1

Courriel du 19/09/2025 adressé à la permanence du District

**Amende : 40 €** (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Prochaine réunion le 01/10/2025

Le Président de séance,  
**Bernard Guiraudou**

Le Secrétaire de séance,  
**Bruno Lefevre**